



## FICHE DE POSTE

### DELEGUE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR

Date : Décembre 2019

Placé sous l'autorité du Président, le Délégué Régional Permanent participe à l'organisation de toutes les missions de l'Association, prépare et anime les réunions régionales, participe aux réunions territoriales ou thématiques, prépare les dossiers nécessaires à l'exercice des missions de la représentation des élus et des membres de la FHF Provence Alpes Côte d'Azur, établit les plans de communication et est appelé à assurer la représentation de la délégation régionale.

Il travaille en partenariat direct avec la Délégation Générale de la FHF. Pour l'aider dans ses missions, il peut s'appuyer sur les experts des établissements de la région Provence Alpes Côte d'Azur. La Délégation Régionale dont les bureaux sont installés à Marseille compte 2,5 ETP : le poste de Délégué Régional, le poste de chargé de mission et celui de secrétaire.

## DESCRIPTION DU POSTE

---

### **Assure avec l'équipe de la délégation régionale :**

- La préparation et le suivi des réunions statutaires de l'Association et la mise en œuvre des décisions des instances de l'Association ;
- La coordination et les échanges avec la FHF Nationale d'une part et les adhérents de la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'autre part ;
- Suit, instruit et appuie les dossiers des établissements : dossiers de planification et autorisations, affaires financières et situations budgétaires des établissements, veille réglementaire et appui aux établissements dans leurs démarches vis – à - vis des autorités de tutelle ;
- Les relations avec les autres fédérations ;
- L'information des adhérents par divers supports (questionnaires d'enquêtes régionales, recueil et diffusion d'informations...) ;
- L'instruction des dossiers pour faciliter le rôle de représentation du Président et des élus :
  - L'organisation, la préparation et le suivi des réunions et décisions ;
  - Les relations avec l'ARS, la Région Sud et les conseils départementaux
  - La tenue des fichiers des adhérents ;
  - La veille réglementaire et jurisprudentielle ;
  - L'animation et le suivi des travaux régionaux thématiques sanitaire et médico-social (Achat, RH, DAM, DAF, ...) ;
  - Le suivi des représentations de la FHF Provence Alpes Côte d'Azur dans les différents organes ou commissions (CRSA, CSOS, CRP, ANFH, CGOS, CTR ...).



## FICHE DE POSTE

### DELEGUE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR

Date : Décembre 2019

## Représentation et lobbying :

Sous le contrôle du Bureau Régional et dans le cadre de la politique nationale de la FHF, le délégué régional permanent :

- Représente les intérêts des établissements publics de santé et des établissements médico-sociaux publics (PA - PH) auprès des autorités sanitaires de la région (ARS), des autres administrations, collectivités territoriales, des parlementaires, et des autres partenaires régionaux (ANFH, CGOS, ORS, CREAL, CRES ...), et des associations d'usagers... ;
- Contribue à l'élaboration de la politique générale de l'Association, aux orientations stratégiques et à leur mise en œuvre, soumises aux instances de la FHF Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Participe ou s'assure de la représentation de la FHF Provence Alpes Côte d'Azur dans les différentes manifestations, comités et groupes de travail de l'ARS et des autres partenaires institutionnels ;
- Participe au fonctionnement institutionnel de la fédération régionale et organise les liens avec les adhérents ainsi que leur mobilisation ;
- Prépare, organise et met en œuvre les décisions de la convention régionale, du conseil d'administration et du bureau ;
- Organise les liens avec les représentations des autres fédérations et offreurs de soins (Conférences, FHP Sud Est, FEHAP, URPS, Synerpa, Unicancer...) ;
- Représente la FHF régionale auprès des médias ;
- Organise des journées thématiques ou territoriales et contribue aux actions inter-régionales ou nationales ;
- Participe à des travaux ou missions à la demande de la FHF Nationale après accord du bureau ;
- Participe ou se fait représenter aux instances et commissions régionales de démocratie sanitaire (CRSA, CSOS, CRP ...) en tant que membre.

## COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

---

- La préparation et l'exécution du budget ;
- L'appel et la réception des cotisations ;
- L'ordonnancement et paiement des dépenses, la gestion des comptes en lien avec le cabinet d'expertise comptable ;
- Les relations avec le Commissaire aux Comptes.



**FICHE DE POSTE**  
**DELEGUE REGIONAL PROVENCE**  
**ALPES COTE-D'AZUR**

*Date : Décembre 2019*

## **PROFIL DU CANDIDAT**

---

- EHESP, Médecin, Master « Economie de la Santé », IEP ou équivalent
- Une expérience professionnelle confirmée (5ans minimum) en établissement ou dans le secteur associatif est exigée ;
- Une connaissance approfondie du secteur de la santé et du médico-social est indispensable.

## **REMUNERATION ET CONDITIONS D'EMPLOI**

---

- Contrat à durée déterminée pouvant évoluer vers un CDI
- Poste ouvert aux fonctionnaires de catégorie A avec possibilité de détachement
- Mobilité régionale et nationale. Déplacements fréquents notamment dans la région
- Rémunération liée au statut et à l'expérience professionnelle
- Localisation : Marseille

## **LES CANDIDATURES SONT A ADRESSER**

---

Monsieur le Président de la Fédération Hospitalière de France région PACA  
Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille  
80, rue Brochier  
13354 Marseille Cedex 5

Les candidats devront adresser un dossier de candidature comprenant un curriculum vitae, une lettre de motivation manuscrite ainsi que leurs prétentions et leur disponibilité.

**DELAI : 15 janvier 2020**

---